



Licenciement pour faute grave

Par **christophe**, le **09/11/2009** à **15:13**

Bonjour, je voulais savoir si des pointes à 100 km/h en camion (en général cela arrive dans les descentes mais cela ne dure pas) pouvait être un motif de licenciement pour faute grave.

Merci de votre réponse .

Par **Tisuisse**, le **09/11/2009** à **23:33**

Bonjour,

Si vous avez été flashé à 100 km/h au lieu de la vitesse plafond indiquée sur ce tronçon de route, c'est que vous allez trop vite, donc amende et retrait de points. Comme le camion appartient à votre patron, c'est lui qui a dû recevoir l'avis de PV ce qui, vous en conviendrez, n'est pas agréable.

Relisez donc les termes de votre contrat pour savoir si cela constitue, ou non, un manquement à vos obligations de votre contrat.

Par **christophe**, le **10/11/2009** à **05:10**

Merci à vous pour la réponse, mais je ne me suis pas fait flasher à 100 km/h, ni à 95 km/h, ni à une autres vitesses, ils n'ont que les disques où on voit les pointes à 100 et c'est pour cette raison, avec la conjoncture actuelle, savoir s'ils pouvaient me licencier pour faute grave.

Par **Tisuisse**, le **10/11/2009** à **08:11**

Que dit votre contrat de travail ? Que dit votre convention collective ? Qu'en pensent vos syndicats ? Qu'en pense votre inspection du travail ?
Voilà 4 pistes à étudier et à suivre.